



MAIRIE
DE
Cosnac

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
20 octobre 2017

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à 20 heures 30

	PRESENT	PROCURATION	ABSENT
Gérard Soler	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Karine Martin	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Michel Falzon	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Corinne Ferland	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Guillaume Pélissier	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Colette Coste	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
André Laffaire	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Ginette Lapeye	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Jean-Claude Cappe	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Marie-Pierre Cessat	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Paul Monteil	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Sophie Puydebois	<input type="checkbox"/>	Guillaume Pelissier	<input type="checkbox"/>
Alain Gaillard	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Sandrine Corblin	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Philippe Martin	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Vanessa Laugeois	<input type="checkbox"/>	Karine Martin	<input type="checkbox"/>
Marc Denysiak	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Amandine Boucharel	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Pierre Bouché	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Ginette Valeille	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Daniel Geneste	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Christine Arliguie	<input type="checkbox"/>	Daniel Geneste	<input type="checkbox"/>
Patrick Duverger	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

20 présents 3 pouvoirs
23 voix exprimées sur 23

secrétaire de séance : Corinne Ferland

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 9 septembre 2017

Voté à l'unanimité

6.

Décisions du Maire depuis le 9 septembre 2017

- Remplacement des portes d'entrée de la mairie et du club house du tennis – choix de l'entreprise : Entreprise retenue Bosredon pour un montant de 4844 € HT

FINANCES

1– Admission en non-valeur 2017

Mme Ferland explique que suite à des impayés de loyers qui durent depuis 2004, il est proposé, sur la demande du trésorier, d'admettre en non-valeur une somme de 21 248,22 €. M. le Maire donne l'historique de ce dossier.

M. Geneste demande si ce logement sera remis à la location, M. le Maire répond par la négative pour 2 points :

- s'il y a un incendie sur un logement Cosnacois, la commune aura la possibilité de proposer dans l'urgence ce logement
- dans un futur assez lointain, le projet PAB envisage la réhabilitation de ce bâtiment

1 abstention (Marc Denysiak)

Les membres du conseil municipal demandent d'annexer la remarque suivante : cette décision est une décision technique et non politique tranchée par décision de justice

2– Décision modificative n°3 : virement de crédits en recettes suite à attribution de subvention du Département

Mme Ferland précise que suite à l'attribution d'une subvention du Département de la Corrèze de 2708€ pour les travaux de voirie dans la cour de l'école élémentaire, il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires.

Ces ajustements doivent se faire chaque fois que cela est nécessaire sur l'exercice budgétaire suite aux conseils de M. le Trésorier de Malemort.

Voté à l'unanimité

3– Participation scolaire de la commune de Turenne aux frais de fonctionnement des élèves à Cosnac

Mme Martin précise qu'il s'agit d'une délibération annuelle. Cette délibération informe du refus de la commune de TURENNE de sa participation aux frais de scolarités des enfants de TURENNE fréquentant l'école de COSNAC.

C'est pourquoi, dans un souci de conciliation, Messieurs les Maires de TURENNE et COSNAC ont décidé une participation de la commune de TURENNE aux frais de fournitures scolaires, soit 60,00 € par élève, pour 5 enfants à l'école élémentaire.

Mme Martin précise qu'il restera 2 enfants en CM2 pour l'année 2017/2018.

16 votes pour et 7 votes contre (Marc Denysiak, Corinne Ferland, Patrick Duverger, Daniel Geneste (et Christine Arliguie par procuration), Sandrine Corblin et Ginette Valeille)

4– Amendes de police – Demande de subvention au Conseil Départemental

M. Laffaire précise que des aménagements de sécurité sur la voirie peuvent donner lieu à l'obtention d'une subvention de la part du Conseil Départemental.

Il est proposé d'inscrire les aménagements de sécurité de la Route du Saule, l'achat d'un radar pédagogique et la création de l'aire d'arrêt de bus accessible dans cette programmation. Le taux de subvention est de 35% avec un plafond de subvention à hauteur de 11 500€.

Voté à l'unanimité

**5- Suppression des produits phytosanitaires sur le territoire de la commune de Cosnac :
demande de subvention**

M. Falzon précise que cette délibération fait suite à celle passée au conseil municipal du 10 juin 2017 par laquelle la commune s'est engagée dans la démarche « Zéro Pesticide ». Suite à cette délibération, un diagnostic a été réalisé par la FREDON (Fédération nationale de défense contre les organismes nuisibles du Limousin). Il convient à présent d'engager l'étape suivante. Pour ce faire, l'Agence de l'Eau Adour Garonne avait des aides mobilisables, les dossiers de demandes de subventions doivent leur parvenir avant fin octobre 2017. Un dossier de demande de subvention va être constitué rapidement prévoyant la commande de certains matériels.

Voté à l'unanimité

6- Règlement intérieur de la garderie

Mme Martin précise que lors du précédent conseil municipal, ont été votés les nouveaux règlements intérieurs du Centre Municipal Adrien Teyssandier et du restaurant scolaire. Il restait à revoir celui de la garderie.

M. Geneste s'interroge sur le fait qu'il est demandé une bouteille d'eau pour le goûter car cela va à l'encontre du développement durable et dévalorise l'eau du robinet.

Voté à l'unanimité

7- Mise à jour du tableau des effectifs

M. le Maire précise qu'il s'agit de créer 2 postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe (catégorie C, grade intermédiaire du cadre d'emploi des adjoints administratifs).

► Le premier correspond à un avancement de grade. L'agent change de grille mais reste sur les mêmes indices de rémunération.

► Le second correspond à la création d'un poste d'agent sur le service secrétariat. Cette personne a obtenu le concours d'adjoint administratif de 1ère classe (grade qui n'existe plus) et il doit être noté sur le grade correspondant à la nouvelle grille soit adjoint administratif principal de 2ème classe.

Lors du prochain conseil municipal, il faudra délibérer sur une nouvelle mise à jour du tableau des effectifs.

Voté à l'unanimité

8- Modification simplifiée n°1 du PLU : bilan de la concertation et approbation

M. Pélissier précise que suite à la délibération prise en juin pour lancer la modification simplifiée, la phase de concertation est terminée. Une seule personne est venue voir le dossier mais sans aucune remarque sur le registre. Les personnes publiques associées et la CDPENAF n'ont formulé aucune remarque. Il convient donc à présent de valider le bilan de la concertation et d'approuver la modification simplifiée. Il restera ensuite un affichage à réaliser ainsi qu'une insertion dans la presse d'un avis d'information. La délibération deviendra donc exécutoire à l'issue de ces formalités et de son dépôt au contrôle de légalité.

M. Duverger demande si la délibération porte bien sur le dossier consultable en mairie.

M. Pélissier lui confirme qu'il s'agit bien des zones A et N.

M. Geneste fait remarquer que l'annexe aurait pu être disponible avec la délibération : trop volumineux en papier mais consultable dans le dossier du conseil municipal.

Voté à l'unanimité

Levée de la séance à 21h10

**Le Maire
Conseiller Départemental**



Gérard SOLER